

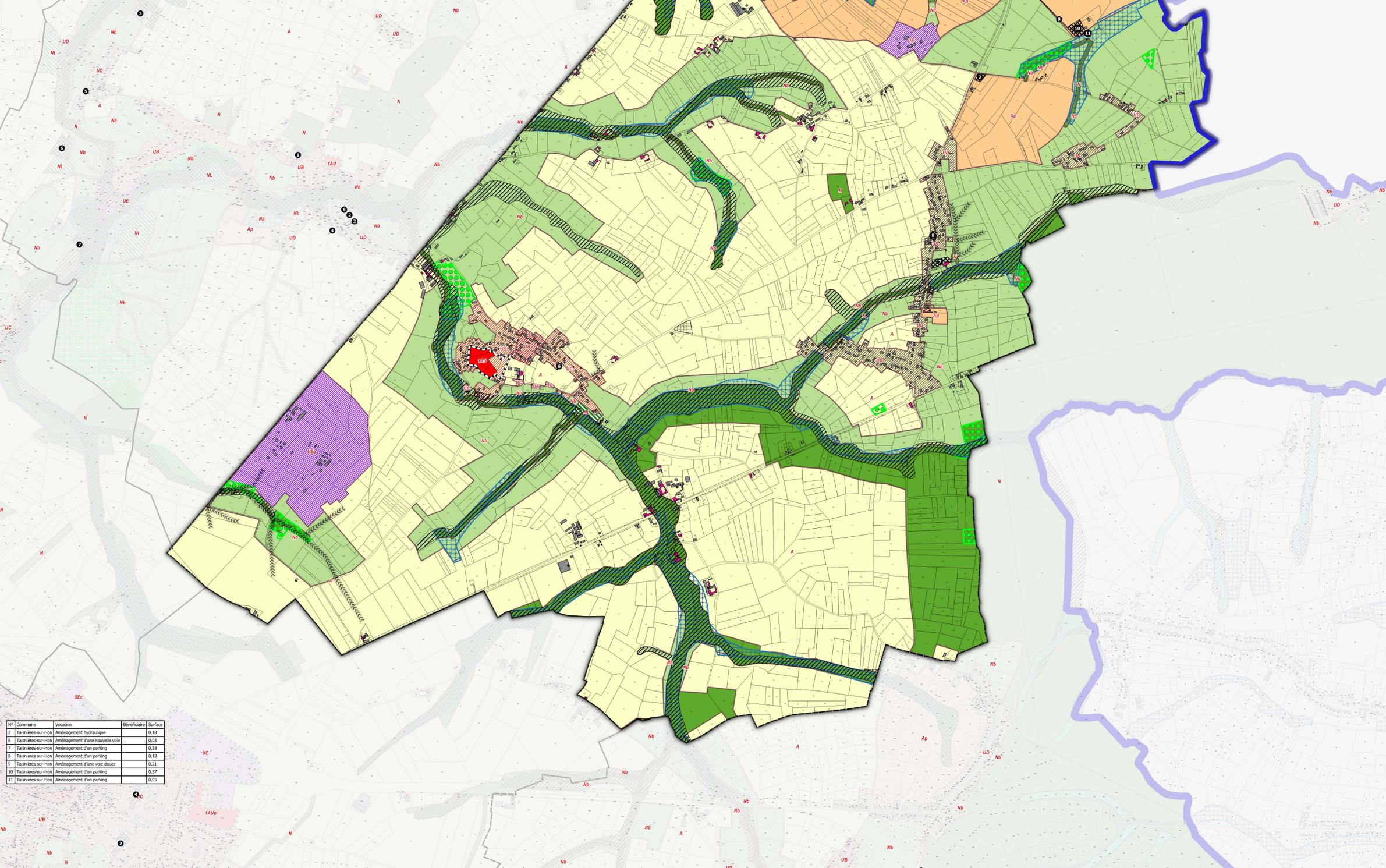
AVERTISSEMENT

Selon le principe de prévention, l'attention des constructeurs et de l'ensemble des usagers du Plan Local d'Urbanisme intercommunal est attirée sur les phénomènes naturels marquant le territoire et susceptible d'affecter les zones :

- Le risque d'inondation par débordement encadré par le PPRi de l'Helpe Mineure, le PPRi de la Selle, le PPRi de l'Écalon ou le PPRi de l'Aunelle et Hognou,
- Le risque d'inondation par débordement encadré par le PPRi de la Sarre,
- Le risque d'inondation par débordement encadré par le PPRi de la Rhonelle en cours d'élaboration,
- Le risque d'inondation par ruissellement,
- Le risque sismique modéré,
- Le risque d'affaissement lié aux cavités souterraines,
- Un aléa lié aux remontées de nappes (cf. carte du BRGM),
- Un aléa lié au retrait-gonflement des argiles.

Légende

- Aléa lié aux remontées de nappes
- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave



N°	Commune	Vocation	Bénéficiaire	Surface
2	Taisnières-sur-Hon	Aménagement hydraulique		0,18
6	Taisnières-sur-Hon	Aménagement d'une nouvelle voie		0,03
7	Taisnières-sur-Hon	Aménagement d'un parking		0,38
8	Taisnières-sur-Hon	Aménagement d'un parking		0,18
9	Taisnières-sur-Hon	Aménagement d'une voie douce		0,21
10	Taisnières-sur-Hon	Aménagement d'un parking		0,57
11	Taisnières-sur-Hon	Aménagement d'un parking		0,05



Légende

Contexte

- Bâti
- Parcelles
- Cimetière

Prise en compte des risques

- Zone soumise à un risque d'inondation par débordement ou ruissellement
- Zone encadrée par le PPRi (se reporter aux servitudes d'utilité publique en annexe)
- Coulées de boues avérées

Prise en compte des enjeux environnementaux

- Zone à dominante humide du SDAGE

Prise en compte des enjeux agricoles

- Séjour d'exploitation selon leur régime sanitaire :
- Avec élevage - ICPE
- Avec élevage - RSD

Autres dispositions réglementaires

- Espace boisé classé
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination

Typologie des zones

- A : Zone agricole
- Ap : Secteur agricole paysager
- N : Zone naturelle
- Nb : Secteur naturel bocager
- NL : Secteur naturel permettant le maintien et l'évolution des équipements (sportifs, loisirs ...)
- UB : Zone urbaine mixte correspondant aux centres-bourgs ou aux faubourgs des pôles
- UC : Zone urbaine mixte correspondant aux périphéries
- UD : Zone urbaine mixte correspondant aux enveloppes secondaires
- UE : Zone urbaine économique
- UEg : Secteur urbain économique lié à l'exploitation du gaz
- 1AU : Zone à urbaniser à court ou moyen terme à dominante habitat